

ASSEMBLEE NATIONALE

10 mai 2005

ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (n° 2214)

AMENDEMENT

N° 121

présenté par
Mmes GÉNISSON, DAVID, HOFFMAN-RISPAL, MM. LIEBGOTT, VIDALIES
et les membres du groupe Socialiste

ARTICLE 15

Dans le I de cet article, substituer aux mots :

« un accès plus équilibré »,

les mots :

« un égal accès ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.